



Généralisation de la liasse de transport à tous les ports tunisiens

La liasse de transport entrée en application le 27 octobre 2014 dans le port du Radès sera généralisée ultérieurement, dans tous les ports de Tunisie. C'est ce qu'a affirmé, mercredi 12 novembre, Nebgha Salem, président de la Fédération nationale du transport, lors d'une rencontre sur la mise en oeuvre des procédures relatives à la liasse de transport au siège de l'UTICA.

La présidente de l'organisation patronale, Wided Bouchamaoui, a affirmé que la situation inhabituelle qu'a connue le port de Radès au cours de certaines périodes a engendré des pertes pour l'économie nationale et pour l'entreprise en raison du retard accusé dans chargement et le déchargement des navires.

Pour elle, la liasse du transport vient organiser au mieux l'activité des ports permettant ainsi d'en améliorer le rendement. Il s'agit, a-t-elle dit, d'un système d'interaction numérique qui remplace l'utilisation des supports en papier évitant ainsi les pertes de dossiers et garantissant l'exécution facile et rapide des procédures de l'import et de l'export durant 24 heures.

La liasse du transport constitue, selon Mme Bouchamaoui, le résultat d'un travail de 10 ans, auquel toutes les parties concernées (UTICA, ministère du Transport, Office national de la marine marchande, douane et professionnels) ont pris part.

De son côté, le représentant du ministère du Transport, Mondher Khenfir, a rappelé qu'avant l'entrée en application de la liasse de transport, les professionnels ont proposé tout un programme pour l'amélioration de la logistique des ports, lequel est basé sur trois axes essentiels, à savoir la stabilisation et la consolidation du système numérique dans les ports et la mise en oeuvre de la liasse.

D'après lui, le travail a été focalisé particulièrement sur le port de Radès en le dotant d'une plate-forme, en normalisant le système numérique et en mettant en place un plan de circulation adéquat permettant l'amélioration du rendement du port.